Projet : Insertion Economique, Sociale et Solidaire dans les Collines de Kairouan " IESS Kairouan"

Objet : Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de consultants-formateurs individuels chargés de la mise en œuvre du programme de formation thématique (décembre 2026 – juin 2027) dans le cadre de l'action pilote « Apprendre, Grandir, Résister : Vers des Communautés Durables à Kairouan ».

Consultation

N° 51 / 2026

TABLE DE CONTENU

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION 3
ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION 3
ARTICLE 3 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES 5
ARTICLE 4 : MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DE RÉALISATION 9
ARTICLE 5 : LIVRABLES ATTENDUS 9
ARTICLE 6 : EXIGENCES TECHNIQUES ET DE QUALITÉ 10
ARTICLE 7 : DURÉE, LIEU ET CALENDRIER DE LA MISSION 11
ARTICLE 8 : ÉLIGIBILITÉ ET PROFIL DES CONSULTANTS-FORMATEURS 12
ARTICLE 9 : MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES 13
ARTICLE 10 : PROCÉDURE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES 14
ARTICLE 11 : MODALITÉS FINANCIÈRES ET DE PAIEMENT 16
ARTICLE 12 : INTERDICTION DE FRAUDE ET DE CORRUPTION 16
ARTICLE 13 : INTERDICTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL ET DE L'EXPLOITATION ET DES ATTEINTES SEXUELLES 17
ARTICLE 14 : INTERDICTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME 17
ARTICLE 15 : RESPECT DES NORMES DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (PESEC) 17
ARTICLE 16 : AUDIT DU FIDA 18
ARTICLE 17 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES 18
ARTICLE 18 : RÈGLEMENT DES LITIGES 18
ANNEXES 19
ANNEXE N° 1 : LETTRE DE CANDIDATURE ET CHOIX DES LOTS 20
ANNEXE N° 2 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CONSULTANT 21
ANNEXE N° 3 : RÉFÉRENCES DU CONSULTANT-FORMATEUR 22
ANNEXE N° 4 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-INFLUENCE 23
ANNEXE N° 5 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR D'EXÉCUTION PERSONNELLE, DE DISPONIBILITÉ ET D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS 24
ANNEXE N° 6: DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES 25
ANNEXE N° 7 : FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION 27
ANNEXE N° 9 : DECLARATION SUR L'HONNEUR CONFIRMANT LE RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA 30
ANNEXE N° 10 : SOUMISSION FINANCIÈRE 31
ANNEXE N° 11 : BORDEREAU DES PRIX PAR LOT 32
ANNEXE N° 12 : CONTENU PROPOSÉ DES MODULES DE FORMATION 34

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet **« Insertion Économique, Sociale et Solidaire (IESS) »**, mis en œuvre dans le gouvernorat de Kairouan avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), vise à contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des ménages ruraux vulnérables à travers le renforcement de leur résilience économique, sociale et climatique. Il accorde une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux enfants, qui figurent parmi les groupes les plus exposés aux effets combinés de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des changements climatiques.

Dans ce cadre, l'**Union Tunisienne de Solidarité Sociale (UTSS)** met en œuvre l'action pilote **« Apprendre, Grandir, Résister : Vers des Communautés Durables à Kairouan »** au sein de **douze (12) jardins d'enfants** et de **deux (02) télécentres** relevant de l'UTSS dans le gouvernorat de Kairouan. Cette action vise à renforcer les capacités des acteurs de proximité qui interviennent quotidiennement auprès des enfants, des familles et des communautés vulnérables : les animatrices des jardins d'enfants, les femmes de service, les animateurs des télécentres ainsi que les animateurs et animatrices Graduation du projet IESS. L'action repose sur une approche intégrée combinant le développement de la petite enfance et les droits de l'enfant, la nutrition et l'hygiène, la parentalité positive, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes à travers l'approche GALS (Gender Action Learning System), ainsi que l'économie circulaire et l'adaptation au changement climatique.
Les communautés rurales de Kairouan sont en effet confrontées à la rareté des ressources en eau, à la dégradation de l'environnement et à la fréquence accrue des épisodes de sécheresse et de chaleur extrême, qui affectent directement le bien-être des enfants et la sécurité alimentaire des familles. Les jardins d'enfants et les télécentres constituent, dans ce contexte, des espaces de proximité privilégiés pour diffuser des pratiques durables, renforcer la résilience communautaire et sensibiliser les enfants et leurs parents, notamment à travers des activités pratiques : jardins potagers pédagogiques, tri et compostage, recyclage créatif, ateliers nutritionnels et actions de sensibilisation des familles.
Pour atteindre ces objectifs, un **programme de formation simplifié et recentré sur la pratique** sera mis en œuvre **de décembre 2026 à juin 2027**, en privilégiant les périodes de vacances scolaires pour les sessions longues afin de ne pas perturber l'accueil des enfants. Ce programme est cofinancé par le **FIDA** (lots 1, 2 et 3) et par le **Fonds pour l'adaptation** (lot 4).

Dans cette perspective, l'UTSS, à travers le **Comité Régional de Solidarité Sociale de Kairouan (CRSS Kairouan)**, lance la présente consultation pour le recrutement de **consultants-formateurs individuels (personnes physiques)** disposant des compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour préparer, animer et évaluer les modules de formation prévus, répartis en **quatre (04) lots**.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA PRESTATION

I-Objectif général :

L'objectif général de la prestation est d'assurer la préparation, l'animation et l'évaluation d'un programme de formation pratique au profit du personnel de terrain des structures ciblées (animatrices des jardins d'enfants, femmes de service, animateurs des télécentres et animateurs/animatrices Graduation IESS) et, pour certains modules, des parents, afin qu'ils intègrent dans leurs pratiques quotidiennes les approches clés du projet IESS et qu'ils soient en mesure de transmettre et de partager les acquis auprès de leurs collègues et au sein de leurs structures respectives.

II-Objectifs spécifiques :

De manière spécifique, chaque consultant-formateur retenu aura pour mission de :

- Concevoir ou adapter les contenus, supports et outils d'animation du ou des modules de son lot, en tenant compte du profil des participants et du contexte local de Kairouan ;
- Animer les sessions selon une approche participative et andragogique, avec une large place accordée à la pratique (démonstrations, mises en situation, ateliers, visites) ;
- Renforcer les capacités d'un noyau d'acteurs éducatifs à travers une formation de formateurs (FDF), afin qu'ils maîtrisent les techniques de pédagogie active, la conception et l'animation d'activités éducatives ainsi que les méthodes de transmission et de démultiplication des acquis au sein des structures ciblées.
- Intégrer de manière transversale les droits de l'enfant, l'égalité de genre, l'inclusion sociale et l'adaptation climatique dans les contenus de son lot ;
- Outiller les participants pour qu'ils puissent reproduire les acquis auprès des enfants, des familles et de leurs collègues (messages clés, fiches pratiques, plans d'application) ;
- Mesurer les acquis des participants (tests pré et post-formation, observation des exercices pratiques, questionnaire de satisfaction) ;
- Documenter chaque module dans un rapport et formuler des recommandations pour le suivi et la capitalisation du programme.

III-Résultats attendus :

À l'issue de la prestation, les résultats suivants sont attendus :

- Environ **60 membres du personnel de terrain** (26 animatrices de jardins d'enfants, 18 femmes de service, 14 animateurs/animatrices Graduation IESS et 2 animateurs de télécentres) ont suivi les modules qui les concernent ;
- **42 membres du personnel éducatif et d'accompagnement** ont bénéficié d'une formation de formateurs en pédagogie active et en conception d'outils pédagogiques ;
- Les participants maîtrisent les techniques de base de formation et d'animation et sont capables de préparer et de conduire des séquences pédagogiques ;
- Des outils pédagogiques et des mini-plans de transmission des acquis sont élaborés et mis à la disposition des structures ;
- Les participants disposent d'un plan simple de démultiplication des acquis au sein de leurs structures respectives.
- Environ **50 parents** ont été sensibilisés à la parentalité positive et aux droits de l'enfant ;
- Le niveau de connaissances des participants progresse d'au moins **20 %** en moyenne entre les tests pré et post-formation ;
- Chacune des **14 structures** ciblées (12 jardins d'enfants et 2 télécentres) dispose d'un plan d'application simple (activités de sensibilisation, tri, compostage ou mini-jardin) élaboré pendant les formations ;
- Un kit d'au moins **cinq (05) outils pédagogiques** intégrant les droits de l'enfant et des supports de formation en langue arabe sont remis au CRSS Kairouan et utilisables par les structures;
- Les acquis du programme sont capitalisés lors d'un atelier final et consignés dans un rapport de capitalisation assorti de recommandations.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations sont réparties en **quatre (04) lots indépendants**, alignés sur les objectifs spécifiques de l'action pilote. Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct. Un même consultant peut présenter une offre pour un ou plusieurs lots, à condition de remplir les exigences de qualification de chaque lot sollicité. Toutefois, compte tenu du calendrier resserré, **un même consultant ne pourra être attributaire de plus de deux (02) lots** (voir article 10).

I-Public cible et organisation des groupes

Afin de garantir la qualité pédagogique, l'effectif est plafonné à **25 participants par session**. Les publics sont organisés comme suit :

Groupe	Composition	Effectif estimé	Organisation
G1 - Personnel de terrain	Animatrices des jardins d'enfants (26), femmes de service (18), animateurs/animatrices Graduation IESS (14), animateurs des télécentres (2)	60	3 sessions d'environ 20 participants
G2 - Personnel éducatif et d'accompagnement	Animatrices des jardins d'enfants (26), animateurs/animatrices Graduation IESS (14), animateurs des télécentres (2)	42	2 sessions d'environ 21 participants
G3 - Personnel des jardins d'enfants	Animatrices des jardins d'enfants (26) et femmes de service (18)	44	2 sessions d'environ 22 participants
G4 - Parents	Parents des enfants inscrits dans les jardins d'enfants ciblés, en priorité les ménages accompagnés par le programme Graduation	≈ 50	2 sessions de 25 participants au maximum
G5 - Capitalisation	Personnel de terrain, UTSS (niveaux central et régional), Direction de la Petite Enfance, équipe du projet IESS et partenaires	≈ 75	1 atelier en plénière et en sous-groupes

*Les effectifs sont indicatifs et seront confirmés par le CRSS Kairouan lors de la réunion de cadrage. Une journée de formation correspond à **six (06) heures effectives** d'animation.*

II-Description des lots

Les contenus présentés ci-dessous sont indicatifs. Ils seront précisés par chaque consultant dans sa note méthodologique, puis validés par le CRSS Kairouan lors de la réunion de cadrage. Le contenu proposé pour chaque module est présenté à l'Annexe N° 12.

II.1-Lot N°1 : Pédagogie active, droits de l'enfant et parentalité positive

Ce lot couvre la pédagogie active centrée sur l'enfant, l'intégration des droits de l'enfant dans les pratiques éducatives, la parentalité positive et l'animation de l'atelier de capitalisation finale du programme (objectif spécifique n°3 de l'action pilote).

Module	Public cible (Effectif)	Durée / session	Sessions	Total jours	Période indicative
M1.1 : Éducation parentale positive et droits de l'enfant	G4 - Parents (≈50) G2 - Personnel éducatif et d'accompagnement (animateurs Graduation IESS et télécentres)	1 jour	3	3	Février 2027
M1.2 : Formation de formateurs (FDF) en pédagogie active, gestion des espaces éducatifs et conception d'outils pédagogiques	G2 - Personnel éducatif et d'accompagnement (40)	3 jours	2	6	Avril 2027
M1.3 : Atelier pratique : micro-enseignement, jeux éducatifs et outils intégrant les droits de l'enfant	G2 - Personnel éducatif et d'accompagnement (40)	1 jour	2	2	Mai 2027
Total Lot N°1			**7**	**11**	

II.1.1-Résultats attendus du lot :

- Environ 50 parents sont sensibilisés à la parentalité positive et aux droits de l'enfant ;
- Le personnel éducatif et d'accompagnement maîtrise les principes de la pédagogie active et les techniques de gestion et d'organisation des espaces éducatifs ;
- 42 participants ont renforcé leurs compétences en formation de formateurs et sont capables de concevoir et d'animer des séquences pédagogiques adaptées à la petite enfance ;
- Un kit d'au moins cinq (05) outils pédagogiques intégrant les droits de l'enfant est produit et remis aux structures ;
- Des mini-plans de transmission et de démultiplication des acquis sont élaborés par les participants;
- Un rapport de capitalisation du programme, assorti de recommandations pour la réplication, est remis au CRSS Kairouan.

II.2-Lot N°2 : Nutrition, hygiène et santé préventive de l'enfant

Ce lot porte sur la nutrition de la petite enfance, l'hygiène et la santé préventive, en lien avec le droit de l'enfant à la santé et à une alimentation adéquate (objectif spécifique n°2). Une place importante est accordée aux démonstrations pratiques.

Module	Public cible (effectif)	Durée / session	Sessions	Total jours	Période indicative
M2.1 : Hygiène, santé et nutrition de la petite enfance	G1 - Personnel de terrain (60)	2 jours	3	6	Décembre 2026
M2.2 : Atelier pratique : cuisine saine à base de produits locaux et fabrication de savon écologique	G3 - Personnel des jardins d'enfants (44)	1 jour	2	2	Janvier 2027
Total Lot N°2			**5**	**8**	

II.2.1-Résultats attendus du lot :

- Le personnel de terrain améliore ses connaissances, attitudes et pratiques en nutrition, hygiène et soins de l'enfant (au moins 80 % des participants déclarent une amélioration) ;
- Chaque jardin d'enfants dispose de messages clés et de fiches pratiques (menus, rituels d'hygiène);
- Au moins deux (02) activités de sensibilisation des enfants et des familles sont planifiées par jardin d'enfants.

II.3-Lot N°3 : Genre, approche GALS, partenariat avec les parents et leadership communautaire

Ce lot vise à promouvoir l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et la participation des familles à travers l'approche GALS, ainsi qu'à renforcer le rôle du personnel comme relais auprès des parents et de la communauté (objectif spécifique n°1).

Module	Public cible (effectif)	Durée / session	Sessions	Total jours	Période indicative
M3.1 : Partenariat avec les parents et leadership communautaire	G2 - Personnel éducatif et d'accompagnement (42)	2 jours	2	4	Décembre 2026 - janvier 2027
M3.2 : Citoyenneté communautaire, inclusion sociale et approche GALS	G2 - Personnel éducatif et d'accompagnement (42)	2 jours	2	4	Janvier 2027
Total Lot N°3			**4**	**8**	

NB : La restitution de l'approche GALS (01 jour) au profit des femmes de service sera assurée en interne par les animateurs Graduation IESS formés, à l'aide du kit de restitution préparé dans le cadre du module M3.2. Elle ne fait pas partie du volume de la présente prestation.

II.3.1-Résultats attendus du lot :

- Au moins 70 % des participants utilisent des outils GALS dans leurs activités éducatives ou communautaires ;
- Les connaissances des participants sur l'égalité de genre et l'autonomisation progressent d'au moins 20 % ;
- Chaque structure dispose d'un plan de partenariat avec les parents ;
- Un kit de restitution GALS est remis aux animateurs Graduation IESS.

II.4-Lot N°4 : Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique

Ce lot vise à renforcer les connaissances et les compétences des participants en matière d'économie circulaire, de gestion durable des déchets, de compostage et d'adaptation au changement climatique. Il met l'accent sur l'adoption d'éco-gestes au sein des structures et des familles, la promotion de pratiques économes en ressources naturelles, ainsi que le développement du jardinage pédagogique résilient et adapté au contexte de Kairouan (objectif spécifique n°4).
Une approche participative et pratique sera privilégiée, associant apports théoriques, exercices pratiques, visite d'échange et mise en place d'initiatives écologiques dans les structures ciblées.

Module	Public cible (effectif)	Durée / session	Sessions	Total jours	Période indicative
M4.1 : Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique (incluant le jardinage durable et économe en eau)	G1 - Personnel de terrain (60)	3 jours	3	9	Février - Mars 2027
M4.2 : Atelier pratique (recyclage créatif, compostage et création de mini-jardins pédagogiques)	G3 - Personnel des jardins d'enfants (44), avec enfants et parents de deux structures pilotes	1 jour	2	2	Avril 2027
Total Lot N°4			5	11	

NB : La programmation sera ajustée en tenant compte des périodes de vacances scolaires. Les intrants nécessaires à la réalisation des ateliers pratiques (plants, semences, terreau, contenants et autres petits matériels) seront pris en charge par le CRSS Kairouan, sur la base d'une liste prévisionnelle des besoins proposée par le consultant et validée par le CRSS Kairouan.

II.4.1-Résultats attendus du lot :

- Les 14 structures ciblées disposent de pratiques organisées de tri et de gestion des déchets et mettent en œuvre un plan d'éco-gestes adapté à leur contexte ;
- Au moins 70 % des participants identifient au moins deux (02) pratiques d'économie circulaire à promouvoir au sein des structures et auprès des familles ;
- Les participants maîtrisent les principes de base du compostage et sont capables d'installer et de conduire un composteur ainsi que d'animer des ateliers de recyclage créatif avec les enfants ;

- Au moins 70 % des participants identifient au moins deux (02) pratiques locales d'adaptation et de résilience face au changement climatique ;
- Deux (02) mini-jardins pédagogiques pilotes sont aménagés et une fiche technique de reproduction est élaborée ;
- Les structures planifient et mettent en œuvre des initiatives écologiques intégrant le tri, le compostage, le jardinage pédagogique et la sensibilisation environnementale, en vue d'atteindre un total de quatorze (14) initiatives.

ARTICLE 4 : MÉTHODOLOGIE ET ÉTAPES DE RÉALISATION

I-Principes méthodologiques :

Le consultant adoptera une approche andragogique, participative et orientée vers la pratique. Les sessions combineront :

- **des apports théoriques courts** : notions clés présentées de manière simple et illustrée (environ 30 % du temps) ;
- **des activités pratiques** : démonstrations, mises en situation, jeux de rôle, études de cas, ateliers de fabrication et visites (environ 70 % du temps) ;
- **des travaux de groupe** favorisant l'échange d'expériences entre structures et la co-construction des outils ;
- **des supports adaptés** : fiches pratiques illustrées, affiches et supports visuels en langue arabe, utilisables directement par les participants dans leurs structures.

L'animation se fera en **langue arabe** (avec recours au dialecte tunisien si nécessaire). Les droits de l'enfant, l'égalité de genre, l'inclusion et l'adaptation climatique constituent des fils conducteurs communs à l'ensemble des lots.

II-Étapes de réalisation :

1- **Cadrage** : réunion de cadrage avec le CRSS Kairouan dans les cinq (05) jours suivant la signature du contrat, afin de confirmer les effectifs, les dates, les lieux et les attentes ; remise de la note de cadrage et du programme détaillé du lot.
2- **Préparation** : élaboration des supports, des outils d'évaluation (tests pré et post-formation) et, le cas échéant, de la liste des intrants nécessaires aux ateliers pratiques ; validation par le CRSS Kairouan avant chaque module.
3- **Animation** : réalisation des sessions selon le calendrier validé, tenue des feuilles de présence, administration des tests et du questionnaire de satisfaction.
4- **Évaluation et rapportage** : remise d'un rapport après chaque module et d'un rapport final du lot.
5- **Contribution à la capitalisation** : transmission d'une synthèse des acquis et des recommandations du lot pour alimenter l'atelier de capitalisation finale (animé dans le cadre du lot 1).

ARTICLE 5 : LIVRABLES ATTENDUS

Pour chaque lot, le consultant remettra au CRSS Kairouan les livrables suivants, en version numérique (format modifiable et PDF) :

Livrable	Contenu	Délai
Livrable N°1 : Note de cadrage et programme détaillé du lot	Objectifs pédagogiques, déroulé de chaque session, méthodes d'animation, outils d'évaluation, liste des intrants éventuels	Au plus tard 5 jours après la signature du contrat et avant la 1re session
Livrable N°2 : Supports de formation et outils d'évaluation	Présentations, fiches pratiques et supports remis aux participants (en arabe), tests pré et post-formation, questionnaire de satisfaction	3 jours ouvrables avant chaque module, pour validation
Livrable N°3 : Rapport de module	Déroulement, liste de présence émargée, résultats des tests pré et post-formation, satisfaction, plans d'application des structures, photos (avec autorisation), difficultés et recommandations	7 jours après la fin de chaque module
Livrable N°4 : Rapport final du lot	Synthèse de l'ensemble des modules, analyse de la progression des acquis, version finale des supports (fichiers sources), recommandations pour le suivi et la capitalisation	15 jours après la dernière session du lot
Livrable N°5 : Livrables spécifiques	Lot 1 : kit d'au moins cinq (05) outils pédagogiques intégrant les droits de l'enfant, guide de formation des formateurs, modèles de séquences pédagogiques et mini-plans de démultiplication des acquis, ainsi que le rapport de capitalisation du programme. Lot 3 : kit de restitution GALS. Lot 4 : plan d'éco-gestes type, fiche technique de compostage et fiche technique de reproduction des mini-jardins pédagogiques.	Avec le rapport du module concerné

Les rapports peuvent être rédigés en français ou en arabe. Le CRSS Kairouan dispose d'un délai de sept (07) jours pour formuler ses observations ; le consultant dispose ensuite de cinq (05) jours pour remettre la version finale.

ARTICLE 6 : EXIGENCES TECHNIQUES ET DE QUALITÉ

- **Effectif** : 25 participants au maximum par session ; le CRSS Kairouan assure la convocation et la mobilisation des participants.
- **Qualité pédagogique** : contenus adaptés au niveau des participants, exemples tirés du contexte local, priorité à la pratique.
- **Évaluation des acquis** : tests pré et post-formation obligatoires pour tous les modules de formation, questionnaire de satisfaction à chaque session.
- **Protection de l'enfance** : lors des activités impliquant des enfants (module M4.2 et ateliers dans les structures), le consultant respecte les règles de protection de l'enfance du CRSS Kairouan et agit toujours en présence du personnel de la structure. Aucune photo d'enfant ou de participant ne peut être prise ou diffusée sans l'autorisation écrite des parents ou des personnes concernées.
- **Sécurité** : les ateliers pratiques (fabrication de savon, compostage, jardinage) sont conduits dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène ; les manipulations à risque se font en l'absence des enfants.
- **Éco-responsabilité** : les sessions privilégient la réduction des déchets (supports réutilisables, pas de plastique jetable), en cohérence avec les messages du programme.

- **Coordination** : le consultant travaille en lien étroit avec le point focal désigné par le CRSS Kairouan et l'informe sans délai de toute difficulté.

ARTICLE 7 : DURÉE, LIEU ET CALENDRIER DE LA MISSION

I-Lieu :

Les formations se dérouleront dans le **gouvernorat de Kairouan**, dans les locaux du CRSS Kairouan, des jardins d'enfants et des télécentres de l'UTSS, ainsi que, pour la visite d'échange, sur un site de référence situé dans le gouvernorat. Le CRSS Kairouan met à disposition les salles et assure la restauration des participants.

II-Durée :

Chaque contrat prend effet à sa date de signature et s'achève à la validation du rapport final du lot, **au plus tard le 31 juillet 2027**. Le volume total du programme est de **36 jours de formation** répartis en **21 sessions**, soit : lot 1 : 9 jours ; lot 2 : 8 jours ; lot 3 : 8 jours ; lot 4 : 11 jours.

III-Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

Le démarrage est prévu **dès les vacances scolaires d'hiver (14 – 27 décembre 2026)**. Les sessions longues (2 à 3 jours) adressées à l'ensemble du personnel sont placées pendant les périodes de vacances scolaires 2026-2027 ; les autres sessions seront programmées en concertation avec le CRSS Kairouan de manière à ne pas perturber l'accueil des enfants.

Période	Vacances scolaires	Lot	Modules (nombre de sessions)
15 - 26 décembre 2026	Vacances d'hiver (14 - 27 décembre)	Lots 2 et 3	M2.1 (3) ; M3.1 (2) - démarrage
Janvier 2027		Lots 2 et 3	M2.2 (2) ; M3.1 si reporté ; M3.2 (2)
1er - 6 février 2027	Vacances (1er - 7 février)	Lot 4	M4.1 (2) - sessions 1 et 2
Février 2027		Lot 1	M1.1 (2)
15 - 27 mars 2027	Vacances de printemps (15 – 28 mars)	Lot 4	M4.1 (1) - session 3
Avril 2027		Lots 1 et 4	M1.2 (2) ; M4.2 (2)
Mai 2027		Lot 1	M1.3 (2)
Juin 2027 (avant le 30 juin)	Fin de l'année scolaire	Lot 1	M1.4 - capitalisation finale (1)
Au plus tard le 15 juillet 2027		Tous les lots	Remise des rapports finaux

Les dates précises de chaque session seront arrêtées lors de la réunion de cadrage. Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant (dates indicatives) :

Étape	Date indicative
Publication de la consultation	20/11/2026
Date limite des demandes d'éclaircissement	30/11/2026
Date limite de dépôt des offres	03/12/2026 à 16h00
Ouverture des plis et évaluation des offres	4 – 8 décembre 2026
Notification des résultats et signature des contrats	9 – 11 décembre 2026
Réunion de cadrage et validation des programmes (lots 2 et 3)	11 – 14 décembre 2026
Démarrage des formations	À partir du 15 décembre 2026

ARTICLE 8 : ÉLIGIBILITÉ ET PROFIL DES CONSULTANTS-FORMATEURS

I-Conditions d'éligibilité :

- La présente consultation est **exclusivement ouverte aux consultants-formateurs individuels (personnes physiques)**. Les bureaux d'études, cabinets, sociétés, associations, ONG et groupements ne sont pas admis à soumissionner, y compris pour le compte d'un expert.
- Le consultant retenu exécute **personnellement** la prestation. Toute sous-traitance ou substitution est interdite, sauf accord écrit préalable du CRSS Kairouan en cas de force majeure, au profit d'un formateur de qualification au moins équivalente.
- Les agents publics en activité doivent joindre une autorisation de leur administration d'origine pour l'exercice de cette mission.
- Ne peuvent pas soumissionner : les membres du personnel de l'UTSS et du projet IESS, les personnes en situation de conflit d'intérêts ainsi que les personnes exclues des activités financées par le FIDA.

II-Profil général requis (pour tous les lots) :

- Diplôme universitaire de niveau Bac+4 au minimum dans un domaine en rapport avec le lot sollicité ;
- Au moins **cinq (05) années d'expérience professionnelle** dans le domaine du lot (critère éliminatoire) ;
- Au moins **trois (03) missions de formation d'adultes** réalisées au cours des cinq dernières années, de préférence auprès de publics communautaires ou de la petite enfance ;
- Maîtrise des méthodes d'animation participatives et andragogiques ;
- Maîtrise de la **langue arabe** à l'oral et à l'écrit (obligatoire) et bonne capacité de rédaction en arabe ou en français ;
- Bonne connaissance du contexte rural tunisien ; une expérience dans le gouvernorat de Kairouan ou avec des projets de développement (FIDA, ONG, coopération) constitue un atout ;
- Disponibilité effective aux périodes prévues pour le ou les lots sollicités (article 7).

III-Profils spécifiques par lot :

- **Lot 1 (Pédagogie active, droits de l'enfant et parentalité positive)** : Formation universitaire en sciences de l'éducation, sciences de la formation, ingénierie pédagogique, psychologie du développement, sciences sociales ou domaine équivalent. Expérience confirmée dans :
  - La formation des adultes et la formation de formateurs (FDF) ;
  - La conception et l'animation de programmes pédagogiques ;
  - La pédagogie active et les méthodes participatives ;
  - La formation des éducatrices et éducateurs de la petite enfance ;
  - La conception d'outils et de supports pédagogiques adaptés aux enfants ;
  - L'intégration des droits de l'enfant dans les pratiques éducatives.
  - Une expérience en micro-enseignement, accompagnement pédagogique et démultiplication des formations au sein de structures éducatives constitue un atout.

- **Lot 2 (Nutrition, hygiène et santé préventive de l'enfant)** : formation en nutrition, santé publique, sciences paramédicales, agroalimentaire ou domaine équivalent ; expérience dans l'animation de démonstrations pratiques (alimentation équilibrée, hygiène alimentaire) ; connaissance des droits de l'enfant liés à la santé. Une expérience de fabrication artisanale de savon constitue un atout.
- **Lot 3 (Genre, approche GALS, partenariat avec les parents et leadership communautaire)** : formation en sociologie, psychologie, développement communautaire, genre ou domaine équivalent ; **expérience attestée de l'approche GALS** (formation suivie et/ou missions d'animation) exigée ; expérience de la mobilisation communautaire et de la communication avec les familles.
- **Lot 4 (Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique)** : formation en sciences ou génie de l'environnement, agronomie, horticulture, gestion des ressources naturelles, développement durable ou domaine équivalent ; expérience confirmée en gestion des déchets, compostage et éducation environnementale, ainsi qu'en adaptation au changement climatique, agroécologie et/ou mise en place de jardins potagers pédagogiques ou communautaires. Une expérience d'ateliers de recyclage créatif avec des enfants et la connaissance du contexte agroécologique de Kairouan constituent des atouts.

ARTICLE 9 : MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES

Les offres doivent parvenir au **CRSS Kairouan** sous pli fermé, par courrier recommandé, par Rapid-Poste ou par dépôt direct au **Bureau d'ordre du CRSS Kairouan**, au plus tard le 03/12/2026 à 16h00, à l'adresse suivante : **CRSS Kairouan – Avenue Abi Zamaa El Balaoui, Kairouan 3100 – BP 89**. Le cachet du bureau d'ordre fait foi. Le dossier comprend deux enveloppes fermées : l'**enveloppe A** (offre technique) et l'**enveloppe B** (offre financière), portant chacune le nom du consultant et le ou les lots sollicités. Ces deux enveloppes sont placées dans une **enveloppe extérieure fermée et anonyme**, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Consultation n° **pour** Recrutement de consultants-formateurs individuels – Programme de formation « Apprendre, Grandir, Résister » – Lot(s) n° ……

Comité Régional de Solidarité Sociale de Kairouan
Avenue Abi Zamaa El Balaoui Kairouan 3100 BP 89

Un consultant qui postule à plusieurs lots présente **un seul dossier**, en précisant clairement les lots sollicités ; il joint une note méthodologique et un bordereau des prix distincts pour chaque lot.

I-Enveloppe A : Offre technique

1- la lettre de candidature précisant le ou les lots sollicités (**Annexe 1**) ;
2- la fiche de renseignements du consultant (**Annexe 2**) ;
3- le curriculum vitae détaillé, daté et signé, selon le modèle de l'**Annexe 3** ;
4- une copie de la carte d'identité nationale ;
5- les copies des diplômes et des attestations de formation pertinentes (notamment la formation GALS pour le lot 3) ;
6- la liste des références (**Annexe 4**), accompagnée des justificatifs (attestations, contrats, bons de commande ou certificats de bonne exécution) ;
7- **une note méthodologique par lot sollicité** (8 pages au maximum par lot) présentant la compréhension des TDR, l'approche et les méthodes proposées, le programme indicatif de chaque module, les outils pratiques et le dispositif d'évaluation, ainsi qu'un chronogramme compatible avec le calendrier de l'article 7 ;
8- les déclarations sur l'honneur dûment signées (**Annexes 5, 6 et 9**) et les dispositions supplémentaires paraphées et signées (**Annexe 7**) ;
9- le cas échéant : l'autorisation de l'administration d'origine (agents publics) et une copie de la carte d'identification fiscale.

II-Enveloppe B : Offre financière

1- la soumission financière datée et signée (**Annexe 10**) ;
2- le bordereau des prix dûment rempli pour chaque lot sollicité (**Annexe 11**).

Les prix sont exprimés en dinars tunisiens (TND), hors TVA, sous forme d'un **prix forfaitaire par jour de formation**.

Ce prix couvre l'ensemble des frais du consultant : préparation et conception des supports, animation, déplacements, hébergement et restauration du consultant, et rédaction des rapports. Les offres restent valables **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de dépôt.

III-Recevabilité des offres :

Sont déclarées irrecevables : les offres parvenues après la date limite ; les offres présentées par une personne morale ou un groupement ; les offres ne comportant pas de CV, de note méthodologique ou d'offre financière ; les offres dont l'offre financière figure dans l'enveloppe technique. Les autres pièces administratives manquantes pourront être réclamées au consultant, qui disposera de trois (03) jours ouvrables pour les fournir.

Les demandes d'éclaircissement peuvent être adressées par écrit au CRSS Kairouan, à l'adresse électronique coordination.utss.iess@gmail.com , au plus tard le 30/11/2026. Les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats ayant demandés des éclaircissements.

ARTICLE 10 : PROCÉDURE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

Les offres sont évaluées **lot par lot** par une commission désignée par le CRSS Kairouan, selon les étapes suivantes : (i) vérification de la conformité administrative et de l'éligibilité ; (ii) évaluation technique ; (iii) évaluation financière des seules offres techniquement qualifiées.

I-Évaluation technique (note sur 100 points) :

Critère	Note max.	Sous-total
A. Qualification académique		**15**
Diplôme (Bac+4 minimum) dans un domaine en rapport avec le lot	10	
Formations complémentaires certifiantes pertinentes (formation de formateurs, GALS, nutrition, environnement, etc.)	5	
B. Expérience générale en formation d'adultes		**20**
Nombre de missions de formation d'adultes au cours des cinq dernières années : 10 et plus = 20 ; 6 à 9 = 15 ; 3 à 5 = 10	20	
C. Expérience spécifique dans la thématique du lot		**35**
Missions de formation ou d'accompagnement dans la thématique du lot : 5 et plus = 25 ; 3 à 4 = 18 ; 1 à 2 = 10	25	
Expérience auprès de publics similaires (petite enfance, femmes rurales, familles vulnérables) ou dans le gouvernorat de Kairouan	10	
D. Note méthodologique		**30**
Compréhension des TDR et adaptation au public cible et au contexte	10	
Pertinence des contenus, des méthodes pratiques et des outils proposés	12	
Dispositif d'évaluation des acquis et faisabilité du chronogramme	8	
Total de la note technique (NT)		**100**

Seules les offres ayant obtenu une **note technique minimale de 70 points sur 100** sont retenues pour l'évaluation financière. Les expériences ne sont prises en compte que si elles sont justifiées par des pièces probantes.

II-Évaluation financière (note sur 100 points) :

La note financière (NF) de chaque offre qualifiée est calculée comme suit : **NF = 100 × (montant de l'offre la moins-disante ÷ montant de l'offre considérée)**. Le montant pris en compte est le montant total hors TVA du lot, après correction éventuelle des erreurs de calcul.

III-Note finale et attribution :

La note finale (N) est calculée comme suit : **N = 0,70 × NT + 0,30 × NF**. Chaque lot est attribué au consultant ayant obtenu la note finale la plus élevée. En cas d'égalité, la préférence est donnée à la meilleure note technique.

Lorsqu'un même consultant est classé premier pour plus de deux (02) lots, il lui est attribué les deux lots pour lesquels il a obtenu les meilleures notes techniques ; les autres lots sont attribués au consultant classé suivant. Le CRSS Kairouan se réserve le droit de négocier avec le consultant retenu si son offre

dépasse l'enveloppe disponible, ou de déclarer un lot infructueux.

ARTICLE 11 : MODALITÉS FINANCIÈRES ET DE PAIEMENT

Le montant de chaque contrat est égal au nombre de jours de formation du lot multiplié par le prix journalier forfaitaire proposé par le consultant. Seuls les jours effectivement réalisés et validés sont payés.

Le paiement est effectué en dinars tunisiens (TND), par virement bancaire ou postal, selon les modalités suivantes :

- un paiement **après chaque module réalisé**, correspondant aux jours effectués, après validation du rapport de module (L3) ;
- le paiement du **dernier module** du lot est conditionné à la validation du rapport final du lot (L4) et des livrables spécifiques (L5).

Chaque paiement est effectué sur présentation d'une note d'honoraires (ou facture) en bonne et due forme. Les retenues à la source prévues par la réglementation fiscale en vigueur sont appliquées.

Sont à la charge du CRSS Kairouan: les salles de formation, la restauration et les pauses des participants, la reproduction des supports validés, le transport des participants pour la visite d'échange et les intrants des ateliers pratiques.

Note : le financement de la présente prestation bénéficie d'une exonération de la TVA ; les prix sont donc présentés hors TVA.

ARTICLE 12 : INTERDICTION DE FRAUDE ET DE CORRUPTION

Le consultant est tenu de se conformer, dans l'exécution du contrat, à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (ci-après, la "Politique anticorruption du FIDA")1. Le non-respect de cette politique peut entraîner la résiliation du contrat.

Aux termes de la Politique anticorruption du FIDA, le Fonds est en droit de prendre des sanctions à l'encontre de personnes morales et physiques, qui peuvent aller jusqu'à leur interdire, pour une durée limitée ou illimitée, de participer à une quelconque activité ou opération qu'il gère ou finance (décision d'exclusion). Le Fonds a également le droit de reconnaître les décisions d'exclusion prises par d'autres institutions financières internationales conformément à sa politique anticorruption.

Le consultant devra prendre des mesures appropriées pour informer ses potentiels sous-traitants, sous-consultants, fournisseurs, ainsi que tous ses mandataires ou membres de son personnel des obligations qui leur incombent au regard de la Politique anticorruption du FIDA et exiger qu'ils s'y conforment dans toutes les actions qu'ils pourraient mener aux fins de l'obtention ou de l'exécution du présent contrat.

Le consultant est tenu de remplir et signer le formulaire d'auto-certification (Annexe 8). Il lui faudra en particulier faire état des sanctions et des condamnations pénales dont il aurait fait l'objet à cet égard par le passé, ainsi que des commissions ou rémunérations qu'il aurait versées ou devrait verser à des mandataires ou à une autre partie dans le cadre de la présente procédure de passation de marché ou de l'exécution du présent contrat.

Le consultant est tenu de coopérer sans réserve à toute enquête menée par le Fonds, notamment en libérant le personnel pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tous documents comptables, locaux, documents et dossiers (notamment les fichiers électroniques) liés au présent contrat ou au

[1] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695.

processus de passation du marché, et en permettant que ces documents comptables, locaux, documents et fichiers fassent l'objet d'un audit et/ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds.

Le consultant conservera tous les dossiers et documents, y compris les fichiers électroniques, relatifs au présent contrat, à son exécution et/ou au processus d'appel d'offres correspondant pendant au moins trois (3) ans à compter de la date de fin d'exécution du contrat.

ARTICLE 13 : INTERDICTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL ET DE L'EXPLOITATION ET DES ATTEINTES SEXUELLES

Le consultant accepte expressément de se conformer à la Politique du FIDA en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles [2]; il s'engage à exécuter le contrat dans le respect de cette politique, qui fait partie intégrante des conditions du contrat. Il prendra toutes mesures appropriées pour prévenir le harcèlement sexuel ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et pour empêcher que les membres de son personnel et ses sous-traitants, ou toute autre personne qu'il emploie ou que ses sous-traitants emploient directement ou indirectement, ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent contrat. Il signalera immédiatement au CRSS Kairouan ou au FIDA les faits de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles survenus avant ou pendant le contrat, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. Il pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès qu'il est établi que des actes de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été commis pendant l'exécution du contrat ou dans le cadre de celui-ci.

ARTICLE 14 : INTERDICTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

Le consultant accepte expressément de se conformer à la politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; il s'engage à exécuter le contrat dans le respect de cette politique, qui fait partie intégrante des conditions du contrat. Il prendra toutes mesures appropriées pour prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et pour empêcher que les membres de son personnel et ses sous-traitants, ou toute autre personne qu'il emploie ou que ses sous-traitants emploient directement ou indirectement, ne se livrent à de tels actes dans l'exécution du présent contrat. Il signalera immédiatement au CRSS Kairouan ou au FIDA les faits de blanchiment d'argent et le financement du terrorisme survenus avant ou pendant le contrat, ou dans le cadre de celui-ci, en faisant notamment état des éventuelles condamnations, mesures disciplinaires, sanctions ou enquêtes. Il pourra prendre des mesures appropriées pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, dès qu'il est établi que des actes de blanchiment d'argent ont été commis pendant l'exécution du contrat ou dans le cadre de celui-ci.

ARTICLE 15 : RESPECT DES NORMES DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (PESEC)

Le consultant accepte expressément de se conformer à la politique du FIDA en matière de procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) ; il s'engage à exécuter le contrat dans le respect de cette politique, qui fait partie intégrante des conditions du contrat, et à opérer de manière

[2] Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante : https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506

conforme aux normes de PESEC.

ARTICLE 16 : AUDIT DU FIDA

Le présent contrat fera partie intégrante des documents à conserver, durant 03 années à compter de la réception définitive des prestations, objet du contrat.

À tout moment et durant toute la période de conservation, les documents sont soumis, automatiquement aux instances d'audit du FIDA, à la première demande.

ARTICLE 17 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, CONFIDENTIALITÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

- **Propriété intellectuelle** : les supports de formation, outils pédagogiques, fiches techniques, rapports et photographies produits dans le cadre de la présente prestation, y compris les fichiers sources, deviennent la propriété du CRSS Kairouan et du projet IESS, qui peuvent les reproduire et les diffuser librement à des fins non commerciales en mentionnant l'auteur. Le consultant conserve ses droits sur les contenus qu'il avait développés avant la mission.
- **Confidentialité** : le consultant traite comme confidentielles toutes les informations et données relatives au projet et aux bénéficiaires, et ne les divulgue pas à des tiers sans autorisation écrite du CRSS Kairouan.
- **Données personnelles et droit à l'image** : les données personnelles des participants et les images des enfants et des familles ne peuvent être collectées, utilisées ou diffusées qu'avec le consentement écrit des personnes concernées ou de leurs parents, et uniquement pour les besoins du projet.

ARTICLE 18 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les deux parties s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. À défaut, elles reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

Fait à ……, le …/…/2026

(Signature du consultant, précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : LETTRE DE CANDIDATURE ET CHOIX DES LOTS

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Je soussigné(e), Nom et prénom : ……, titulaire de la CIN n° ……, demeurant à ……,

après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier de la consultation N° 51/2026 relative au recrutement de consultants-formateurs individuels pour la mise en œuvre du programme de formation de l'action pilote « Apprendre, Grandir, Résister : Vers des Communautés Durables à Kairouan », présente ma candidature, à titre individuel, pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot	Intitulé	Candidature (co-cher)
1	Pédagogie active, droits de l'enfant et parentalité positive	☐
2	Nutrition, hygiène et santé préventive de l'enfant	☐
3	Genre, approche GALS, partenariat avec les parents et leadership communautaire	☐
4	Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique	☐

Je déclare : (i) postuler en tant que personne physique et non pour le compte d'un bureau d'études, d'un cabinet ou de toute autre personne morale ; (ii) m'engager à exécuter personnellement la prestation ; (iii) être disponible aux périodes indiquées à l'article 7 des TDR pour le(s) lot(s) sollicité(s) ; (iv) avoir pris note qu'un même consultant ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

Fait à ……. , le ……../……../2026

(Signature du consultant)

ANNEXE N° 2 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CONSULTANT

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Nom et prénom : ……..

N° de la CIN et date de délivrance : ……..

Date et lieu de naissance : ……..

Adresse personnelle : ……..

Téléphone (mobile) : ……..

Adresse électronique : ……..

Diplôme le plus élevé (intitulé, établissement, année) : ……..

Situation professionnelle (indépendant / salarié du secteur public / salarié du secteur privé / retraité) : ……..

Matricule fiscal (le cas échéant) : ……..

Lot(s) sollicité(s) : ……..

Les coordonnées bancaires ou postales (RIB) seront communiquées par le consultant retenu lors de la signature du contrat.

Fait à …….. , le ……../……../2026

(Signature du consultant)

ANNEXE N° 3 : RÉFÉRENCES DU CONSULTANT-FORMATEUR

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

N°	Intitulé de la mission de formation	Thématique (lot)	Commanditaire et contact	Public cible et nombre de parti-cipants	Période et durée (jours)	Justificatif joint
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

NB : seules sont prises en compte les missions réalisées entre janvier 2021 et la date limite de dépôt des offres, justifiées par des pièces probantes (attestation, contrat, bon de commande, certificat de bonne exécution, etc.).

Fait à ……. , le ……../……../2026

(Signature du consultant)

ANNEXE N° 4 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-INFLUENCE

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Je soussigné(e) ……, titulaire de la CIN n° ……, demeurant à ……, consultant(e) individuel(le), ci-après dénommé(e) « le soumissionnaire » dans le cadre de la consultation N° 51/2026 relative au recrutement de consultants-formateurs individuels pour le programme de formation de l'action pilote « Apprendre, Grandir, Résister » (projet IESS Kairouan),

Déclare sur l'honneur ne pas avoir fait, et m'engage à ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, des promesses, dons ou présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion ou d'exécution de la consultation.

Le CRSS Kairouan est en droit, en cas de non-respect de la présente déclaration, de rejeter mon offre ou de résilier le contrat concerné.

Fait à ……. , le ……../……../2026

(Signature du consultant)

ANNEXE N° 5 : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR D'EXÉCUTION PERSONNELLE, DE DISPONIBILITÉ ET D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Je soussigné(e) ……, titulaire de la CIN n° ……, candidat(e) à la consultation N° 51/2026 pour le(s) lot(s) n° ……, déclare sur l'honneur :

- soumissionner à titre individuel, en tant que personne physique, et non pour le compte d'un bureau d'études, d'un cabinet, d'une société ou d'une association ;
- m'engager à exécuter personnellement la prestation, sans sous-traitance ni substitution, sauf accord écrit préalable du CRSS Kairouan;
- être disponible pour animer les sessions aux périodes prévues à l'article 7 des TDR ;
- ne pas être membre du personnel de l'UTSS ou du projet IESS et ne me trouver dans aucune situation de conflit d'intérêts ;
- ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion prononcée par le FIDA ou par une autre institution financière internationale ;
- que toutes les informations fournies dans mon offre sont exactes.

Je reconnais que toute fausse déclaration entraîne le rejet de mon offre ou la résiliation du contrat.

Fait à ……. , le ……../……../2026

(Signature du consultant)

ANNEXE N° 6: DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Les termes clés utilisés mais non définis dans la présente annexe ont le sens qui leur est donné dans les Conditions générales applicables aux marchés, les Conditions particulières applicables au marché, la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles ou dans l'accord de financement et les accords connexes.

A. Droits du FIDA

1. Le FIDA est compétent pour enquêter sur tout cas allégué ou suspecté de pratiques répréhensibles et pour imposer des sanctions à des tiers (y compris des contractants) qui se livreraient à de telles pratiques dans le cadre des activités ou des opérations financées ou gérées par le Fonds.
2. Le FIDA peut reconnaître unilatéralement les décisions d'exclusion prises par d'autres banques multilatérales de développement si ces décisions sont conformes aux critères de reconnaissance mutuelle énoncés dans l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion[3].

B. Respect de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, et de sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

3. Le contractant doit se conformer pleinement à la **Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations**(consultable à l'adresse www.ifad.org/anticorruption_policy) **et à sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles**(consultable à l'adressehttps://www.ifad.org/fr/ethics). Si ces politiques ne sont pas respectées, des mesures administratives, telles que la suspension ou la résiliation du contrat entre le contractant et **le CRSS Kairouan** peuvent être prises.
4. Le contractant joint au contrat signé qu'il soumet au CRSS Kairouan, le formulaire d'autocertification figurant à l'annexe 8 dûment rempli.

[3] L'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion a été signé par le Groupe de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Pour plus d'informations, consulter le site : http://crossdebarment.org/.

5. Le contractant coopère sans réserve à toute enquête menée par le FIDA, conformément aux politiques et procédures du Fonds, notamment : i) en mettant le personnel à disposition pour les entretiens, en donnant pleinement accès à tout local, document comptable et autres documents et dossiers (notamment dossiers électroniques) liés à l'opération ou activité financée ou gérée par le FIDA pertinente, ii) en permettant que ces locaux, documents comptables, autres documents et dossiers fassent l'objet d'un audit ou d'une inspection par les auditeurs ou les enquêteurs nommés par le Fonds;
6. Le contractant conserve tous les documents comptables, documents et dossiers ayant trait à toute opération ou activité financée et/ou gérée par le FIDA pendant une période minimum de trois ans après l'achèvement du contrat.
7. Le contractant est tenu de signaler rapidement au Fonds toute allégation ou autre indication de pratiques répréhensibles, telles que définies dans la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, portée à sa connaissance au cours de l'exécution du contrat. Les instructions sur la procédure à suivre pour signaler de telles allégations sont consultables à l'adresse suivante: https://www.ifad.org/fr/anti-corruption
8. Le contractant est tenu de signaler rapidement au FIDA ou au CRSS Kairouan toute allégation ou autre indication de harcèlement sexuel et d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, tels que définis dans la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles, portée à sa connaissance au cours de l'exécution du contrat. Les instructions sur la procédure à suivre pour signaler de telles allégations sont consultables à l'adresse suivante : https://www.ifad.org/fr/ethics

C. Dispositions transitoires

9. Tout contrat de sous-traitance passé par le contractant, conformément aux dispositions du présent contrat, doit inclure toutes les dispositions figurant dans les sections A à C du présent document.

ANNEXE N° 7 : FORMULAIRE D'AUTO-CERTIFICATION

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

L'adjudicataire est tenu de remplir le présent formulaire d'auto certification. Ce formulaire doit être joint au contrat signé que l'adjudicataire remettra au CRSS Kairouan.

Nom et prénom de l'adjudicataire (consultant individuel) :	
N° de la CIN de l'adjudicataire :	
Intitulé et numéro du contrat :	
Projet dans le cadre duquel le contrat a été signé : IESS Kairouan - Action pilote UTSS	
Pays : Tunisie	
Date :	

Par la présente, j'atteste être le représentant autorisé de [nom de l'adjudicataire] et certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont, pour tous les éléments significatifs, exacts et que toute inexactitude importante ou fausse déclaration ou tout manquement à l'obligation de fournir les renseignements demandés au titre de la présente autocertification peut entraîner des sanctions ou des mesures correctives, y compris la suspension ou la résiliation du contrat entre l'adjudicataire et l'entité acheteuse, ainsi que l'inadmissibilité permanente aux activités et opérations financées et/ou gérées par le FIDA, conformément aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets, au Guide pratique de passation des marchés du FIDA et aux autres politiques et procédures applicables du Fonds, dont la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations (consultable à l'adresse https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695), et la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (consultable à l'adresse https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506).

Signature autorisée : _____ Date : _____

Nom du signataire en lettres capitales : _____

- ❑ L'adjudicataire certifie que ni lui-même ni son ou ses directeurs, associés, propriétaires, membres de son personnel essentiel, mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise ne se sont livrés à AUCUNE pratique frauduleuse, ni acte de corruption, de collusion, de coercition ou d'obstruction dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et du présent contrat.

- ❑ L'adjudicataire déclare avoir lui-même et/ou l'un de ses directeurs, associés, propriétaires, membres de son personnel essentiel, mandataires, sous-consultants,
sous-traitants, ou partenaires de son consortium ou de sa co-entreprise fait l'objet des condamnations, sanctions administratives (y compris les exclusions prononcées en application de l'Accord d'exécution mutuelle des décisions d'exclusion, également appelé "Accord d'exclusion croisée"2) et/ou suspensions temporaires ci-après :

Nature de la mesure (condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire)	Prononcée par	Nom de la partie condamnée, sanctionnée ou suspendue (et lien avec l'adjudicataire)	Motifs de la mesure (fraude portant sur l'obtention d'un marché ou corruption lors de l'exécution d'un marché)	Date et durée de la mesure

Si aucune condamnation pénale, sanction administrative ou suspension temporaire n'a été prononcée, veuillez indiquer "néant".

- ❑ L'adjudicataire certifie que son ou ses directeurs, propriétaires et employés, ainsi que le personnel de ses mandataires, sous-consultants, sous-traitants ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise ne font l'objet d'AUCUNE condamnation pénale, sanction administrative ou enquête pour faits de harcèlement sexuel, ou d'exploitation ou atteintes sexuelles.

- ❑ L'adjudicataire certifie que ni lui-même, ni son ou ses propriétaires, mandataires, sous-consultants, sous-traitants, ou partenaires de son consortium ou de sa coentreprise n'ont AUCUN conflit d'intérêt réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel, et plus précisément que:
  - ❑ ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir aucun partenaire majoritaire réel ou potentiel en commun avec une ou plusieurs parties à la procédure de passation de marché ou à l'exécution de ce dernier;
  - ❑ ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir réellement ou potentiellement le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire aux fins de la présente offre ou de l'exécution du présent marché;
  - ❑ ils n'ont ni ne semblent raisonnablement avoir réellement ou potentiellement, que ce soit par voie directe ou par le biais de tierces parties qu'ils auraient en commun, aucun lien qui leur permettrait d'avoir accès à des informations indues ou confidentielles relatives à la procédure de passation et à l'exécution du présent marché, d'influer sur la passation et l'exécution de ce marché, ou d'influer sur les décisions de l'entité acheteuse concernant le processus de sélection suivi pour le présent appel d'offres ou durant l'exécution du marché;
  - ❑ ils n'ont pas soumissionné, ni ne semblent potentiellement ou raisonnablement devoir soumissionner, à plusieurs offres dans la présente procédure;
  - ❑ ils n'ont réellement ou potentiellement ni ne semblent raisonnablement avoir aucun lien professionnel ou familial avec un membre du conseil d'administration de l'entité acheteuse ou de son personnel, du Fonds ou de son personnel, ni avec nulle autre personne qui serait intervenue ou pourrait raisonnablement intervenir en quoi que ce soit, directement ou indirectement, i) dans l'élaboration du dossier d'appel d'offres, ii) dans processus de sélection pour l'attribution du présent marché, ou
    iii) dans l'exécution dudit marché, à moins que le conflit réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel qui découlerait de ce lien ait été autorisé par le Fonds de manière explicite et écrite .
  - ❑ [À remplir uniquement si les cases précédentes n'ont pas été cochées.]
    L'adjudicataire déclare ci-après l'existence de conflits d'intérêts réels, potentiels ou raisonnablement susceptibles d'être perçus comme tels qui pourraient affecter ou qui, aux yeux d'autrui, pourraient raisonnablement paraître mettre d'une quelconque manière en

cause l'impartialité du processus de passation du marché, y compris la procédure de sélection et l'exécution du marché, étant entendu et admis qu'il sera laissé à l'entière discrétion du Fonds de prendre toute mesure qu'il estimerait souhaitable une fois ces éléments portés à sa connaissance:

[Veuillez décrire en détail tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement susceptible d'être perçu comme tel, en précisant notamment sa nature et en indiquant le personnel, le ou les propriétaires, les mandataires, les sous-consultants, les sous-traitants, ou encore les partenaires du consortium ou de la coentreprise qui seraient concernés.]

- ❑ L'adjudicataire certifie qu'AUCUNE gratification, rémunération, commission, cadeau ou autre élément de valeur qui ne figure pas dans la soumission, n'a été remis ou versé ou ne sera remis ou versé dans le cadre de la présente procédure de passation de marché et du présent contrat.

OU

- ❑ [À remplir uniquement si la case précédente n'a pas été cochée.]

L'adjudicataire déclare que les gratifications, rémunérations, commissions, cadeaux ou autres éléments de valeur suivants ont été remis ou versés, ou seront remis ou versés, dans le cadre de la présente passation de marché et du présent contrat :

[Nom du bénéficiaire/adresse/date/motif/valeur]
[Nom du bénéficiaire/adresse/date/motif/valeur]

- ❑ L'adjudicataire accepte d'informer l'entité acheteuse de toute modification importante apportée au présent formulaire d'autocertification pendant toute la durée du contrat.

ANNEXE N° 9 : DECLARATION SUR L'HONNEUR CONFIRMANT LE RESPECT DES POLITIQUES DU FIDA

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Je soussigné(e) …….. agissant en qualité de consultant(e) individuel(le), titulaire de la CIN n°…… ……faisant élection de domicile à:……

Déclare sur l'honneur, de respecter les Politiques du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, et de sa Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Fait à …… (Tunisie),

le ……

(Signature du consultant)

ANNEXE N° 10 : SOUMISSION FINANCIÈRE

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Je soussigné(e) : ……, titulaire de la CIN n° ……, faisant élection de domicile à : ……, agissant en mon nom personnel en qualité de consultant(e)-formateur(trice) individuel(le),

Après avoir examiné toutes les pièces du dossier de la consultation N° 51/2026 relative au recrutement de consultants-formateurs individuels pour la mise en œuvre du programme de formation de l'action pilote « Apprendre, Grandir, Résister : Vers des Communautés Durables à Kairouan », dans le cadre de la convention de partenariat **IESS/UTSS**,

Après avoir apprécié, sous ma responsabilité, la nature et les difficultés des prestations à réaliser, me soumets et m'engage à exécuter personnellement les prestations du ou des lots ci-dessous, conformément aux TDR et aux prix que j'ai établis dans le bordereau des prix (Annexe 11), pour les montants suivants (hors TVA) :

Lot	Intitulé	Montant total HT (TND, en chiffres)	Montant total HT (en toutes lettres)
1	Pédagogie active, droits de l'enfant et parentalité positive		
2	Nutrition, hygiène et santé préventive de l'enfant		
3	Genre, approche GALS, partenariat avec les parents et leadership communautaire		
4	Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique		

Je m'engage sur les termes de mon offre pour une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter du jour suivant la date limite de remise des offres. Les paiements seront effectués sur le compte bancaire ou postal dont je communiquerai le RIB lors de la signature du contrat.

Fait à …… , le ……/……/2026

(Signature du consultant, précédée de la mention « Lu et approuvé »)

ANNEXE N° 11 : BORDEREAU DES PRIX PAR LOT

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

Le consultant remplit uniquement le tableau du ou des lots sollicités. Les quantités sont fixées par le CRSS Kairouan et ne peuvent être modifiées. Le prix journalier est forfaitaire et couvre l'ensemble des frais du consultant (article 9).

Lot N°1 : Pédagogie active, droits de l'enfant et parentalité positive

Module	Nb de sessions	Durée / session (j)	Nb total de jours	Prix journalier HT (TND)	Montant HT (TND)
M1.1 : Éducation parentale positive et droits de l'enfant	3	1	3		
M1.2 : Gestion des espaces éducatifs et pédagogie active	2	3	6		
M1.3 : Micro-enseignement, jeux éducatifs et outils pédagogiques	2	1	2		
Total Lot N°1 (HT)			**11**		

Lot N°2 : Nutrition, hygiène et santé préventive de l'enfant

Module	Nb de sessions	Durée / session (j)	Nb total de jours	Prix journalier HT (TND)	Montant HT (TND)
M2.1 : Hygiène, santé et nutrition de la petite enfance	3	2	6		
M2.2 : Cuisine saine et fabrication de savon écologique	2	1	2		
Total Lot N°2 (HT)			**8**		

Lot N°3 : Genre, approche GALS, partenariat avec les parents et leadership communautaire

Module	Nb de sessions	Durée / session (j)	Nb total de jours	Prix journalier HT (TND)	Montant HT (TND)
M3.1 : Partenariat avec les parents et leadership communautaire	2	2	4		
M3.2 : Citoyenneté communautaire, inclusion sociale et approche GALS	2	2	4		
Total Lot N°3 (HT)			**8**		

Lot N°4 : Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique

Module	Nb de sessions	Durée / session (j)	Nb total de jours	Prix jour-nalier HT (TND)	Montant HT (TND)
M4.1 : Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique (incluant le jardinage durable et économe en eau)	3	3	9		
M4.2 : Atelier pratique : recyclage créatif, compostage et création de mini-jardins pédagogiques	2	1	2		
Total Lot N°4 (HT)			**11**		

Arrêté le présent bordereau, pour le(s) lot(s) n° ……, à la somme totale de (en toutes lettres) : …… dinars hors TVA.

NB : le financement bénéficie d'une exonération de la TVA. Les retenues à la source réglementaires seront appliquées lors des paiements.

Fait à ..... , le ...../...../2026
(Signature du consultant)

ANNEXE N° 12 : CONTENU PROPOSÉ DES MODULES DE FORMATION

Consultation N°51/2026

Recrutement de consultants-formateurs individuels

Action pilote « Apprendre, Grandir, Résister »

La présente annexe détaille, à titre indicatif, le contenu proposé pour chaque module de formation : objectifs pédagogiques, déroulé par journée ou par séquence, méthodes d'animation et productions attendues. Ces contenus constituent une base de travail que le consultant précisera et adaptera dans sa note méthodologique (article 9) et dans la note de cadrage (livrable L1), puis soumettra à la validation du CRSS Kairouan. Une journée de formation correspond à six (06) heures effectives d'animation.

Conformément à l'article 3, les anciens modules M4.1 et M4.2 sont fusionnés en un parcours intégré (nouveau M4.1) associant économie circulaire, gestion des déchets, adaptation au changement climatique et jardinage durable économe en eau ; les anciens modules M4.3 et M4.4 sont regroupés en un atelier pratique unique (nouveau M4.2). La durée totale du lot 4 est ainsi ramenée de seize (16) à onze (11) jours.

Lot N°1 : Pédagogie active, droits de l'enfant et parentalité positive

M1.1 – Éducation parentale positive et droits de l'enfant *G4 – Parents (≈ 50) • 1 jour × 2 sessions • Février 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Comprendre les besoins fondamentaux du jeune enfant (3–6 ans) aux plans affectif, cognitif, moteur et langagier ; • Connaître les droits de l'enfant et leur traduction concrète dans la vie familiale ; • Adopter des pratiques éducatives positives, sans violence, et renforcer le lien famille – jardin d'enfants.
Contenu proposé	**Séquence 1 – Le développement du jeune enfant** • Étapes du développement et besoins essentiels de l'enfant ; importance du jeu, de l'affection et des routines ; **Séquence 2 – Les droits de l'enfant au quotidien** • Les quatre principes de la Convention relative aux droits de l'enfant (non-discrimination, intérêt supérieur, droit à la vie et au développement, participation) et le Code de la protection de l'enfant ; • Situations familiales concrètes : écoute, protection, scolarisation, santé, loisirs ; **Séquence 3 – La parentalité positive** • Communication bienveillante, encouragement et valorisation ; • Gestion des émotions et des colères de l'enfant ; alternatives aux punitions et aux châtiments corporels ; • Rôle des deux parents et partage des tâches éducatives ; **Séquence 4 – Apprendre en jouant à la maison** • Activités et jeux simples avec du matériel de récupération ; lecture et contes partagés ; • Partenariat avec le jardin d'enfants : suivi de l'enfant, réunions, participation aux activités.

Méthodes	Groupes de parole, études de cas, jeux de rôle, démonstration de jeux parents-enfants.
Productions attendues	• Fiche « 10 gestes de parentalité positive » en arabe ; • Engagement simple de chaque parent (une pratique à adopter à la maison).

M1.2 – Formation de formateurs (FDF) en pédagogie active, gestion des espaces éducatifs et conception d'outils pédagogiques *G2 – Personnel éducatif et d'accompagnement (42) • 3 jours × 2 sessions • Avril 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Maîtriser les principes de l'andragogie et de la pédagogie active ; • Organiser et gérer des espaces éducatifs stimulants et sécurisés ; • Concevoir des séquences et des outils pédagogiques intégrant les droits de l'enfant, et préparer la démultiplication des acquis.
Contenu proposé	**Jour 1 – Former et animer** • Principes de l'apprentissage des adultes ; cycle d'apprentissage expérientiel ; posture du formateur-animateur ; • Techniques d'animation : brise-glace, brainstorming, travaux de groupe, jeux de rôle, démonstration ; gestion de groupe ; **Jour 2 – Pédagogie active et espaces éducatifs** • Pédagogie centrée sur l'enfant : apprentissage par le jeu, l'exploration et la participation ; • Aménagement des coins d'activités, organisation du temps et des routines, sécurité, utilisation de matériel local et de récupération ; • Planification d'une séquence pédagogique : objectifs, déroulé, matériel, évaluation ; **Jour 3 – Outils pédagogiques et démultiplication** • Conception d'outils (jeux, imagiers, contes, marionnettes, affiches) intégrant les droits de l'enfant ; • Méthodes de transmission aux collègues ; élaboration d'un mini-plan de démultiplication par structure.
Méthodes	Ateliers de conception, simulations, travaux en sous-groupes par structure, analyse de pratiques.
Productions attendues	• Fiches de séquences pédagogiques ; prototypes d'outils ; • Guide de formation des formateurs ; mini-plans de démultiplication.

M1.3 – Atelier pratique : micro-enseignement, jeux éducatifs et outils intégrant les droits de l'enfant *G2 – Personnel éducatif et d'accompagnement (42) • 1 jour × 2 sessions • Mai 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Mettre en pratique les techniques d'animation acquises lors du module M1.2 ; • Tester, améliorer et valider les outils pédagogiques produits.
Contenu proposé	**Contenu** • Séances de micro-enseignement (10 à 15 minutes par participant) avec grille

	d'observation ; • Rétroaction entre pairs et du formateur ; analyse des points forts et des axes d'amélioration ; • Test des jeux éducatifs et des outils ; finalisation du kit d'au moins cinq (05) outils ; • Validation des mini-plans de démultiplication.
Méthodes	Micro-enseignement, observation structurée, rétroaction entre pairs.
Productions attendues	• Kit d'au moins cinq (05) outils pédagogiques validés ; • Mini-plans de démultiplication finalisés.

M1.4 – Animation de l'atelier de capitalisation finale *G5 – Capitalisation (≈ 75) • 1 jour × 1 session • Juin 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Partager les résultats et les acquis du programme ; • Dégager les bonnes pratiques, les leçons apprises et les conditions de réplication.
Contenu proposé	**Contenu** • Présentation des résultats par lot (synthèses transmises par les consultants des lots 2 à 4) ; • Témoignages du personnel des structures et des parents ; exposition des outils et des réalisations (mini-jardins, composteurs, outils pédagogiques) ; • Travaux en sous-groupes : bonnes pratiques, difficultés, durabilité et réplication ; • Restitution en plénière et formulation de recommandations.
Méthodes	Plénière, sous-groupes, exposition, témoignages.
Productions attendues	• Rapport de capitalisation du programme assorti de recommandations.

Lot N°2 : Nutrition, hygiène et santé préventive de l'enfant

M2.1 – Hygiène, santé et nutrition de la petite enfance *G1 – Personnel de terrain (60) • 2 jours × 3 sessions • Décembre 2026*	
Objectifs pédagogiques	• Connaître les besoins nutritionnels de l'enfant et les principes d'une alimentation équilibrée ; • Appliquer les règles d'hygiène corporelle, alimentaire et des locaux ; • Prévenir les maladies courantes et reconnaître les signes d'alerte.
Contenu proposé	**Jour 1 – Nutrition de l'enfant** • Besoins nutritionnels de l'enfant de 3 à 6 ans ; groupes d'aliments ; repas et collations équilibrés ; • Problèmes nutritionnels fréquents (anémie, retard de croissance, surpoids) ; sucre, sel et produits transformés ; • Valorisation des produits locaux et de saison de Kairouan ; élaboration de menus types ;

	Jour 2 – Hygiène et santé préventive • Lavage des mains et moments clés ; hygiène corporelle et bucco-dentaire ; • Hygiène alimentaire : conservation, préparation, eau potable, risques liés à la chaleur ; • Hygiène des locaux et des sanitaires ; usage économe de l'eau ; • Maladies courantes (diarrhées, parasitoses, infections respiratoires), signes d'alerte, premiers gestes et orientation ; hydratation en période de chaleur extrême.
Méthodes	Démonstrations, exercices de composition de menus, jeux de rôle, études de cas.
Productions attendues	• Messages clés et fiches pratiques (menus, rituels d'hygiène) par jardin d'enfants ; • Au moins deux (02) activités de sensibilisation planifiées par jardin d'enfants.

M2.2 – Atelier pratique : cuisine saine à base de produits locaux et fabrication de savon écologique *G3 – Personnel des jardins d'enfants (44) • 1 jour × 2 sessions • Janvier 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Préparer des collations saines, économiques et adaptées aux enfants ; • Fabriquer un savon écologique dans le respect des règles de sécurité.
Contenu proposé	**Matinée – Cuisine saine** • Préparation de collations et de plats simples à base de produits locaux (céréales, légumineuses, dattes, huile d'olive, légumes de saison) ; • Hygiène en cuisine et lutte contre le gaspillage alimentaire ; **Après-midi – Savon écologique** • Principes de la saponification ; règles de sécurité (équipements de protection, manipulation hors présence des enfants) ; • Fabrication pas à pas, séchage et utilisation ; valorisation des huiles usagées.
Méthodes	Ateliers de fabrication en petits groupes, démonstration puis pratique.
Productions attendues	• Fiches recettes illustrées ; fiche technique de fabrication du savon.

Lot N°3 : Genre, approche GALS, partenariat avec les parents et leadership communautaire

M3.1 – Partenariat avec les parents et leadership communautaire *G2 – Personnel éducatif et d'accompagnement (42) • 2 jours × 2 sessions • Décembre 2026 – janvier 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Renforcer le rôle du personnel comme relais auprès des familles et de la communauté ; • Élaborer un plan de partenariat avec les parents pour chaque structure.
Contenu proposé	**Jour 1 – Travailler avec les familles** • Formes d'implication des parents ; communication bienveillante et écoute active ;

	• Conduite de réunions de parents et d'entretiens individuels ; gestion des situations difficiles ; **Jour 2 – Leadership communautaire** • Notions de leadership et de mobilisation communautaire ; • Cartographie des acteurs locaux (CRSS, associations, centres de santé, écoles, autorités locales) ; • Élaboration du plan de partenariat avec les parents par structure.
Méthodes	Jeux de rôle, études de cas, cartographie participative, travaux par structure.
Productions attendues	• Un plan de partenariat avec les parents par structure.

M3.2 – Citoyenneté communautaire, inclusion sociale et approche GALS *G2 – Personnel éducatif et d'accompagnement (42) • 2 jours × 2 sessions • Janvier 2027*	
Objectifs pédagogiques	• Comprendre les notions de genre, d'égalité, d'inclusion et de citoyenneté ; • Maîtriser les outils de base de l'approche GALS et préparer leur restitution.
Contenu proposé	**Jour 1 – Genre, inclusion et citoyenneté** • Genre et rôles sociaux ; stéréotypes dans l'éducation des enfants ; autonomisation des femmes ; • Inclusion des enfants et des familles vulnérables (handicap, pauvreté) ; participation citoyenne ; **Jour 2 – Approche GALS** • Principes de l'approche GALS ; pratique des outils de base (arbre de vision, chemin de la vision, arbre ou diamant du genre, cartographie des relations) ; • Adaptation des outils aux activités éducatives et communautaires ; • Préparation du kit et du plan de restitution GALS au profit des femmes de service.
Méthodes	Exercices de dessin GALS, travaux de groupe, partage d'expériences.
Productions attendues	• Kit de restitution GALS remis aux animateurs Graduation IESS.

Lot N°4 : Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique

M4.1 – Économie circulaire, gestion durable des déchets et adaptation au changement climatique (incluant le jardinage durable et économe en eau) *G1 – Personnel de terrain (60) • 3 jours × 3 sessions • Février – mars 2027 (vacances scolaires)*	
Objectifs pédagogiques	• Comprendre les principes de l'économie circulaire et organiser le tri et la gestion des déchets dans les structures ; • Comprendre les effets du changement climatique à Kairouan et identifier des pratiques locales d'adaptation ; • Maîtriser les techniques de jardinage durable et économe en eau ; • Élaborer un plan d'éco-gestes et un plan d'application pour chaque structure.
Contenu proposé	**Jour 1 – Économie circulaire et gestion durable des déchets** • Enjeux sanitaires et environnementaux des déchets à Kairouan (dépôts sauvages, brûlage, plastiques) ; • Principes de l'économie circulaire et règle des 5R : refuser, réduire, réutiliser, recycler, rendre à la terre ; • Diagnostic rapide des déchets d'une structure ; organisation du tri à la source (bacs, codes couleur, signalétique adaptée aux enfants) ; • Filières locales de collecte et de valorisation ; éco-gestes au quotidien (eau, énergie, papier, achats) ; • Atelier : caractérisation des déchets, jeu de tri, élaboration du plan d'éco-gestes de la structure. **Jour 2 – Changement climatique et adaptation** • Notions de base expliquées simplement : météo et climat, causes et effets du changement climatique ; lien entre déchets et climat ; • Impacts observés à Kairouan : sécheresse, rareté de l'eau, chaleur extrême, érosion, sécurité alimentaire ; effets sur la santé et le bien-être des enfants ; • Vulnérabilité et résilience des ménages ; savoirs et pratiques locales d'adaptation (collecte des eaux pluviales, citernes, ombrage, espèces locales) ; • Gestion de la chaleur extrême et économies d'eau dans les structures et à la maison ; • Atelier : cartographie des risques climatiques de la structure et identification de pratiques d'adaptation. **Jour 3 – Jardinage durable et économe en eau et visite d'échange** • Principes de l'agroécologie ; choix d'espèces adaptées à la sécheresse (légumes, plantes aromatiques et espèces locales) ; calendrier cultural de Kairouan ; • Préparation du sol et amendement par le compost ; semis et repiquage ; • Techniques d'économie d'eau : paillage, goutte-à-goutte artisanal à partir de bouteilles recyclées, jarres enterrées (oyas), arrosage aux heures fraîches, récupération des eaux de pluie ; • Visite d'échange (demi-journée) d'un site de référence dans le gouvernorat (jardin agroécologique, initiative de compostage ou de valorisation des déchets) ; • Synthèse : plan d'application de la structure (tri, compostage, jardinage, sensibilisation).

Méthodes	Apports courts illustrés, exercices pratiques, jeux pédagogiques, visite d'échange, travaux par structure.
Productions attendues	• Plan d'éco-gestes et plan d'application par structure (14) ; • Messages clés en arabe sur le tri, les économies d'eau et l'adaptation ; • Liste des intrants nécessaires à l'atelier M4.2.

M4.2 – Atelier pratique : recyclage créatif, compostage et création de mini-jardins pédagogiques *G3 – Personnel des jardins d'enfants (44), avec enfants et parents de deux structures pilotes • 1 jour × 2 sessions • Avril 2027 • Dans deux jardins d'enfants pilotes*	
Objectifs pédagogiques	• Installer et conduire un composteur ; • Animer des ateliers de recyclage créatif avec les enfants ; • Aménager un mini-jardin pédagogique économe en eau et organiser son entretien avec les enfants et les parents.
Contenu proposé	**Matinée – Formation pratique du personnel** • Recyclage créatif : transformation de matériaux récupérés (bouteilles, cartons, bouchons, tissus) en jeux éducatifs, pots et petit mobilier de jardin ; règles de sécurité des matériaux pour les enfants ; • Compostage : matières vertes et brunes, humidité, aération ; choix du composteur (bac, fût, caisse, tas) ; installation d'un composteur dans la structure ; suivi, problèmes courants et utilisation du compost ; **Après-midi – Atelier avec les enfants et les parents** • Aménagement du mini-jardin pédagogique (carrés ou bacs de culture, jardin vertical en bouteilles) avec un système d'arrosage économe ; • Plantation avec les enfants ; réalisation de la signalétique par les enfants ; jeux de tri ; • Organisation du suivi : planning d'arrosage et d'entretien, rôles du personnel, des enfants et des parents ; • Planification des initiatives écologiques des structures (objectif : quatorze initiatives).
Méthodes	Ateliers pratiques en petits groupes, démonstration puis réalisation par les participants ; les manipulations à risque se font en l'absence des enfants.
Productions attendues	• Deux (02) mini-jardins pédagogiques pilotes et deux (02) composteurs installés ; • Fiche technique de compostage et fiche technique de reproduction des mini-jardins ; • Fiches d'activités de recyclage créatif avec les enfants ; • Planning des initiatives écologiques des 14 structures.